Image not found or type unknown

Pouvez vous m'aider svp!!!!!

Par **pple moko**, le **17/02/2011** à **18:54**

Bonjour,
je vous resume ma situation global au plus court.
Avec mon conjoint nous avons acheter un appartement en 2007 qui était vraiment dans un piteuse état, nous avons solicité une entreprise qui nous a refais pratiquement tous les travaux nécéssaire pour le remettre en état et le revendre par la suite. EN 2010 nous vendons cette appartement (qui n'a jamais était loué ou habité)et quelque mois aprés l'acheteur nous dit que la canalisation de la salle de bain n'est pas raccordé au tout a l'égout et que la fuite se propage chez le voisin.Le probléme qui se pose c'est que l'on ne peux pas utilisé la décénale de l'entreprise qui nous à fait les travaux puisque celle ci n'est pas intervenue sur cette partie car elle était en apparence en bonne état. Merci de me conseillé

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés